



**PRÉFET
DU NORD**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lille, le 05/11/24

2 COMMUNES RECONNUES EN ÉTAT DE CATASTROPHE NATURELLE DANS LE NORD

Par arrêté interministériel du 14 octobre 2024, publié au Journal Officiel du 1^{er} novembre 2024, les communes de Leffrinckoucke et Spycker **sont reconnues en état de catastrophe naturelle** au titre des inondations par remontée de nappe phréatique, du 1^{er} novembre 2023 au 15 janvier 2024.

Les personnes sinistrées disposent d'un **délai de trente jours à compter de la date de publication de l'arrêté** pour se rapprocher de leur compagnie d'assurance afin de bénéficier du régime d'indemnisation prévu par la loi n° 82-600 du 13 juillet 1982 modifiée relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles.

Préfecture du Nord

Service régional de la communication interministérielle

Tél : 03 20 30 52 50

Mél : pref-communication@nord.gouv.fr

12-14, rue Jean sans Peur CS 20003
59 039 LILLE Cedex



nord.gouv.fr
hauts-de-france.gouv.fr



[prefetnord](https://www.facebook.com/prefetnord)



[prefet59](https://twitter.com/prefet59)



[linkedin.com/company/prefethdf/](https://www.linkedin.com/company/prefethdf/)